

Mrs Mmes MORIN  
Michel, Jérôme  
Eva, Lysiane,  
Maie - Blaine, Catherine  
86600 La Livraie



Belle d'Évescault  
le 20 Avril 2024

M<sup>re</sup> Leonet  
Maire de Belle d'Évescault

EARL Vallée de l'Empereur  
86600 Belle d'Évescault

PRÉFECTURE de la VIENNE

25- AVR. 2024

Direction de la Coordination des  
Politiques Publiques et de l'Appui  
Territorial  
Bureau Environnement

Monsieur,

Après lecture fastidieuse mais approfondie des  
3 dossiers de 80 pages chacun : - P.C n° 1 2024  
- P.C n° 2 : 2023 et Avis de consultation  
du public 2024, nous pensons avoir le droit, comme  
tout citoyen et pour toute égalité entre porteurs  
de projet et plaignants de vous soumettre et  
exprimer nos remarques sans être ~~considérés~~  
'considérés comme "Casse-pieds du village"'

C'est pourquoi, nous exigeons des réponses à nos  
questions après avoir constaté des anomalies et  
incohérences et Après vérification de votre part :

\* Selon affirmations de M<sup>r</sup> Héquet :

- Le n° 1 La Livraie est un bâtiment agricole  
non habité.
- Le n° 2 La Livraie est une ferme céréalière  
où la maison n'est pas habitée. Les Hangars  
ont-ils un n° ?

- \* D'abord une demande pour 50 chiens puis 100, puis 250 à ce jour.
- \* N'est-il pas fait allusion à une extension possible sur 1 hectare ? Si une demande ultérieure d'augmentation de Box et de chiens vous est faite, quelle sera votre position : Accord ou Refus. Où ce projet va-t-il s'arrêter ?
- \* Sur le plan P.C n° 1 : où est l'emplacement de la lumière ? Seuls 32 Box autour du bâtiment apparaissent quel sera le nombre de chiens qui y seront installés ?
- \* Sur le plan P.C n° 2 surgissent la lumière et 54 Box : (29 en haut de la propriété pour 174 chiens et 22 en bas proches de la route pour 88 chiens soit 262, mais faut-il ajouter des chiens dans les 32 premiers Box ??
- \* Nombre total de femelles et mâles reproducteurs détenus ? Au début on laisse prétendre un petit élevage puis par la suite on demande toujours plus.
- \* Quel <sup>terme</sup> approprié désirez-vous choisir pour qualifier cette technique ?

- Votre courrier du 9 Mars 2012 relevant tous les termes exacts émis par l'E.A.R.L où les naissances sonores seront limiter ou diminuer par une haie et une présence 24/24 et /365j et non éradiquer.

Par contre il nous est indiqué :

- que nous argumentons de potentielles nuisances sonores (pourtant indiquées dans les chapitres bruits)

- qu'il ne nous est pas possible d'exiger ces nuisances futures et hypothétiques (pourriez-vous nous dire s'il existe des chiens muets?)

- que nous avançons l'hypothèse d'un agrandissement futur, qu'il s'agit de suppositions sur des faits qui ne sont pas d'actualité. --- Il y est déclaré que le P.C n° 1 est basé sur la réhabilitation du bâti existant. Dans le P.C n° 2 en 2023 considérez-vous l'autorisation pour la construction de 50 Box en préfabriqué entre dans le cadre de ce bâti existant?

De plus, en<sup>aucun</sup> cas il n'a été fait allusion de maltraitances animales à l'encontre de M<sup>r</sup> Héquet mais seulement de retranscriptions de faits médiatiques (refuge, S.P.A).

De ces faits, à ce jour d'Avril 2024, vu l'évolution avérée et non contestable de ce projet vous serez-t-il envisageable de considérer votre courrier AR du 9 Mars 2022 comme "Nul et Non Avenu"?

Merci de nous laisser nous exprimer librement, et nous réitérons les dires de ce courrier.

- Pour le classement en zone N du secteur La Lirnaie quels ont été les critères retenus par le conseil municipal? (peut-être calme, petit patrimoine rural...)

Cet arrêté municipal ne risque-t-il pas d'être biffé?

- Vu les nuisances non hypothétiques, nous allons faire évaluer le % de dévalorisation de nos biens.

- Face à un tel projet chez vous et en situation identique à la nôtre, que faites-vous :  
défense ou inaction?

- Sachant notre désaccord en 2021 lors de votre acceptation pour 250 chiens en 2023, n'avez-vous pas ressenti le besoin de nous en informer pour plus de transparence?

- «Un Pouy» ne vient-il pas d'être lâché dans la Bergerie de La Lirnaie risquant de provoquer des conflits de voisinage?

Dans l'attente, Veuillez agréer, Monsieur:



Lefouir